

Compte rendu de l'Assemblée Générale de Constitution du CLEFE

Mardi 24 avril 2012 (18 h – 20 h 30)

à

L'ESPACE DE LA DIVERSITÉ ET DE LA LAÏCITÉ - TOULOUSE

➤ **Présent-es :**

Agnès GAIGNEUX, Françoise PECOUP, Josette DUFFOUR, Nelly BEAUDUFFE, Patricia NGASSEMA, Sandrine CLARISSE
Janluc BASTOS, Jean LABBE, Michel BLANC.

➤ **Représenté-es :**

Agathe COLIN-BARTHE, Martine PREVOT

Notre rencontre de ce soir a pour objectif de constituer un CLEFE (Club Local d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent). Ce projet est à l'initiative de la coopérative sociale égalitéère qui œuvre pour l'égalité professionnelle et accompagne des femmes qui souhaitent devenir entrepreneures. Pour aider au mieux ces futures cheffes d'entreprise, égalitéère souhaite développer un outil financier leur permettant d'élargir leurs sources de financement (levier financier).

Le CLEFE que nous constituerons par cette assemblée générale réunira des citoyen-es motivé-es afin de participer à son fonctionnement, développer son activité et œuvrer pour un autre partage des richesses ;

➤ **Nom du Clefe Toulousain :**

Après débat l'assemblée générale constitutive du Clefe, a choisi à l'unanimité **GOLDENGIRL** comme nom pour notre clefe.

➤ **Fonctionnement :**

1°) L'assemblée générale décide de la possibilité de participer au Clefe et de s'y investir **en temps** sans être épargnant-e. Également l'assemblée générale décide que l'on peut investir dans le clefe sans s'y investir **en temps**-, faute de disponibilité.

2°) Il a été décidé par les présent-es et les représenté-es, la tenue de 2 réunions prochaines :

- une rencontre avec les nouveaux et nouvelles entrantes, compte tenu de la nécessité de rechercher d'autres participants-es pour notre clefe.
- une première réunion de fonctionnement avant l'été (la date restant à définir).
- Il est prévue du respecter au minimum l'indication apportée par la charte qui préconise 4 réunions par an.

➤ **L'épargne :**

1°) Le montant des sommes apportées par chaque personne afin de constituer l'épargne, ne sera pas divulgué, cette décision est prise dans un souci d'égalité entre les épargnant-es.

2°) Il n'est pas fixé de montant minimum, ni maximum, pour les épargnant-es, l'assemblée générale décide que chaque personne verse la somme qu'elle peut.

3°) Il sera préconisé prioritairement les virements ou les prélèvements pour la récolte des sommes. Néanmoins cela sera définitivement décidé après la rencontre avec les différentes banques et les frais concomitants à ces 2 dispositifs.

La possibilité de versement des épargnes en liquide n'est pas retenue. Il sera possible d'utiliser des chèques banques.

4°) Une somme de 10 € sera prélevée sur le premier versement de l'épargne pour chaque personne. Cette somme correspond à la cotisation et permettra de couvrir en partie ou en totalité les frais de gestion du compte.

5°) Nous optons pour des frais de fonctionnement les plus légers que possibles.

➤ **Les projets à financer :**

1°) Il est décidé que les projets qui bénéficieront de l'épargne du clefe seront des projets en création prioritairement ; en fonction des projets nous pourrons néanmoins financer des projets en développement.

2°) Notre clefe comme l'indique son nom ne répondra qu'aux demandes présentées par des créatrices ou éventuellement des équipes mixte avec comme responsable une femme.

3°) La notion de projets de proximité est retenue majoritairement car elle est la garantie d'une bonne connaissance des projets et d'un suivi effectif.

➤ **La gestion des prêts :**

1°) Les prêts sont accordés à la personne, porteuse de projet et non à l'entreprise.

2°) La créatrice à jusqu'à 2 ans pour rembourser son prêt, néanmoins après analyse de la situation, un nouvel échéancier pourra être élaboré d'un commun accord.

3°) Il sera proposé à chaque personne bénéficiaire d'enrichir la cagnotte par une participation solidaire fixé par l'assemblée générale à 1% symbolique.

Le montant correspondant sera versé au clefe à la fin du remboursement du prêt d'honneur.

4°) La première échéance du remboursement pourra être différée si nécessaire ; de façon générale les modalités de remboursement seront portées dans la convention signée par la créatrice.

5°) Les remboursements par anticipation seront acceptés par le Clefe.

➤ **La gérance :**

La personne, au poste de gérance, a pour mission de :

- dresser les procès verbaux des assemblées,
- envoyer ou transmettre les convocations,
- communiquer aux membres de l'indivision tous documents d'information,
- établir les comptes et rapports de gestion du CLEFE,
- est mandaté pour la signature du compte bancaire ouvert au nom du CLEFE,
- représenter l'indivision en justice, tant en demande qu'en défense,
- assurer la liaison avec RACINES

Après appel à candidature, l'assemblée générale a élu à l'unanimité : *Josette Duffour* comme gérante du clefe et *Jean Labbe* comme mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 20 h 30.

Josette Duffour
26 Avril 2012